



LA MOBILITÉ SOLIDAIRE POUR LES AÎNÉS,

Un accompagnement bienveillant
pour faciliter les déplacements

La **mobilité solidaire** développe les liens sociaux entre les habitants d'une même commune : elle prévient l'isolement des aînés et favorise l'accès aux soins et aux droits des personnes fragilisées dans les déplacements.

A QUELS BESOINS CELA CORRESPOND-IL ?

La **mobilité solidaire** organise la solidarité de voisinage :

- ✓ D'un côté, la personne qui souhaiterait être accompagnée n'ose pas demander à son entourage de crainte de se sentir redevable.
- ✓ De l'autre, des bénévoles qui ne savent pas toujours à qui proposer leurs services.

La mobilité solidaire les met en contact dans un cadre sécurisant.

- ✓ Pour aller faire ses courses, se rendre à un rendez-vous médical, rendre visite à des amis ou aller au cinéma ?

Un réseau de bénévoles vous accompagne dans vos déplacements en toute sérénité !

“ Témoignages ”



“ Le problème ici, c'est que quand on ne peut plus conduire, c'est difficile de sortir ! Mes enfants travaillent donc je ne peux pas toujours les solliciter et mes rendez-vous, ils sont en journée ! Et puis, on discute avec les bénévoles, ça permet aussi d'avoir des nouvelles du coin. ”

Germaine, une personne accompagnée

“ Ce sont des rencontres, c'est enrichissant, parfois on boit même un petit café ! Maintenant que je suis en retraite, ça me permet de continuer à me sentir utile. ”

Jules, un bénévole



CONCRÈTEMENT CELA SE PASSE COMMENT ?

Le service est porté par une structure existante (CCAS, association de retraités ...) ou par une association qui se crée spécifiquement.

Cette structure est garante du bon fonctionnement et assure l'accompagnateur pendant la durée du déplacement.



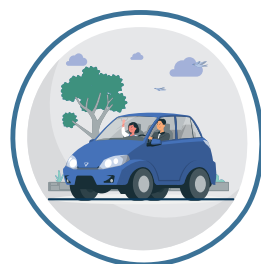
1

La personne qui souhaite être accompagnée appelle sur **un numéro de téléphone dédié**, le bénévole référent quelques jours avant (voir contact au dos).



2

Le référent vérifie que **le déplacement correspond aux objectifs** de la mobilité solidaire et que cela ne se substitue pas aux dispositifs existants. Il cherche un bénévole disponible pour cet accompagnement.



3

Le jour J, la personne accompagnée **verse un défraiement** à l'accompagnateur. Si le temps passé est bénévole, il est important qu'une indemnité fixée dans la limite des débours (frais de carburant, usure du véhicule...) soit versée pour que la personne accompagnée ne se sente pas redevable.

LES CONTACTS

ALLAIRE

CCAS : 06 83 16 89 48

AVESSAC

A vessac Transport Solidaire :
07 80 44 08 41

BAINS-SUR-OUST

CCAS : 06 32 91 75 77

BÉGANNE

CCAS : 07 60 42 63 98

BRUC-SUR-AFF

Club du bon accueil : 06 08 96 61 55

CONQUEREUIL

CCAS- TACo : 06 31 77 09 25

GUÉMENÉ-PENFAO

CCAS : 06 20 63 14 18

LIEURON

Mobisol 35550 : 06 40 83 19 36

PIERRIC

CCAS : 07 87 06 55 86

PIPRIAC

Mobisol 35550 : 07 84 41 97 25

PLESSÉ

Cercle de la détente : 06 63 25 45 85

SAINT-GANTON

Mobisol 35550 : 07 85 82 49 62

SAINT-JEAN-LA-POTERIE

CCAS : 07 48 12 43 85

SAINT-JUST

Just'Mobil : 06 61 45 02 19

SAINT-JACUT-LES-PINS

CCAS : 02 57 67 57 18

SAINT-VINCENT-SUR-OUST

CCAS : 07 87 95 44 86



VOUS SOUHAITEZ METTRE EN PLACE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE SUR VOTRE COMMUNE ?

Votre commune ne propose pas de mobilité solidaire et vous souhaiteriez la développer, le CLIC est disponible pour sensibiliser et apporter un soutien méthodologique à sa mise en place.



CLIC REDON Agglomération

3 rue Charles Sillard

35600 REDON

02 99 71 12 13 - clic@redon-agglomeration.bzh

CLIC
Centre Local
d'Information
et de Coordination

REDON
Agglomération
Bretagne Sud